



REPRISE D'ACTIVITÉ À L'ÉQUIPEMENT

LA REPRISE ... MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !!!

Paris, le 30 avril 2020

EN QUELQUES MOTS...

À la suite de l'annonce du Gouvernement sur la reprise d'activité des entreprises prévue à partir du 11 mai prochain, de plus en plus d'agents du domaine de « l'Équipement » vont reprendre leurs activités. Pour préparer cette reprise, il est primordial que chaque agent soit protégé dans l'exercice de ses missions.

LE SUJET

Depuis le début du confinement de la population et la réduction du plan de transport qui en a découlé, les chantiers d'investissements ont été arrêtés et les effectifs des équipes ont été réduits considérablement pour ralentir la propagation du virus et ainsi préserver la santé des agents.

L'Entreprise doit limiter le recours à l'activité partielle lorsque les salariés peuvent être placés en télétravail, notamment si leurs missions sont indispensables au service restreint. Dans ce cas précis, l'UNSA-Ferroviaire ne cautionnera pas qu'ils doivent assumer une surcharge de travail pour rattraper le retard pris en cas d'absence.

L'UNSA-Ferroviaire, en tant qu'Organisation Syndicale responsable, fait le choix de garantir la pérennité de notre Entreprise et ainsi préserver les emplois des salariés.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que la santé des agents doit être la priorité. Chacun d'entre eux doit pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Actuellement, la reprise des chantiers s'accompagne d'une augmentation croissante des effectifs dans les équipes. Le retour à la normale doit se faire de manière extrêmement progressive et seuls les agents indispensables à la réalisation du service doivent être présents sur le terrain. Pour les autres, priorité est donnée au télétravail et, à défaut, au confinement. Il est inutile de se précipiter et de prendre des risques inconsidérés. Chaque décision opérationnelle doit faire l'objet d'une évaluation et d'une analyse de risques.

❖ Mesures de Protection du personnel

La meilleure des protections du personnel reste, bien entendu, le confinement ou le télétravail mais certaines missions nécessitent une présence sur le terrain. Pour cette catégorie de personnel, il est primordial de respecter impérativement les gestes barrières, le respect de la distanciation sociale de plus d'1m et de porter les équipements de protection lorsqu'ils sont nécessaires.

Pour une protection plus efficace des agents, l'UNSA-Ferroviaire revendique le port du masque pour tous. L'UNSA-Ferroviaire préconise également la prise de température à chaque prise de service, par le biais de thermomètres frontaux dans les collectifs de travail.

PRÉSENTATION ET RESPECT STRICT DES FICHES SANITAIRES

De nombreuses fiches sanitaires ont été mises en place pour permettre aux agents d'assurer en toute sécurité la continuité du service pendant la période de confinement

L'UNSA-Ferroviaire est la seule Organisation Syndicale à participer activement à l'analyse de ces fiches sanitaires et à proposer des modifications pour améliorer les conditions de travail des cheminots. Le respect de ces fiches est indispensable pour assurer sa propre sécurité, ainsi que celle de ses collègues. Si, toutefois, vous remarquez qu'une séquence est difficilement réalisable sur le terrain, n'hésitez pas à contacter vos représentants UNSA-Ferroviaire.

PORT DU MASQUE CHIRURGICAL (OU ÉQUIVALENT)

Pour la Direction de l'Entreprise, le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée. Les commandes réalisées doivent permettre aux agents d'avoir des masques à disposition, si besoin.

L'UNSA-Ferroviaire n'a de cesse de le répéter : le port du masque doit être généralisé et ne pas être réduit à une dotation de 2 masques par jour. Les stocks doivent être suffisants afin de prévoir tous les cas de remplacement obligatoire du masque : toutes les 4 heures, masques devenus inefficaces par cause de pluie, transpiration, retrait pour s'alimenter, agent d'astreinte devant réaliser plusieurs interventions, ... L'UNSA-Ferroviaire a obtenu la mise en place d'un tutoriel pour mettre et enlever un masque correctement.

Recommandation TASK FORCE : après usage, le masque est à mettre dans un sac plastique simple, fermé puis jeté dans un deuxième sac plastique avec les déchets ménagers (se nettoyer les mains à l'issue de cette opération).

Nous rappelons que le port du masque protège les personnes dans l'entourage du porteur contre les émissions de gouttelettes par celui-ci. Il s'agit donc d'un **mode de protection collectif** lorsque toutes les personnes d'un collectif portent un masque tout en respectant les gestes barrières et la distance sociale.

ÉCRANS FACIAUX

Dans les bureaux partagés et « open space » où la distanciation minimale d'un mètre ne peut pas être respectée, l'UNSA-Ferroviaire préconise un écran facial, en complément du port du masque. La mise en place d'une paroi en plexiglass entre les agents peut dispenser de cet écran facial. Il en va de même pour les agents sur le terrain qui effectuent des tâches lourdes. Même avec le port du masque, il est plus que souhaitable que des visières ou lunettes soient mises à disposition pour éviter toute contamination par les yeux.

GANTS

En présence de plusieurs agents, l'UNSA-Ferroviaire préconise la mise à disposition de gants jetables. Ceux-ci pourront être utilisés dans la situation où l'urgence nécessite l'intervention d'un autre agent sans avoir le temps de nettoyer les outils.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le port des gants ne doit pas permettre de baisser la vigilance. Les gants doivent rester à usage unique pour éviter de transporter le virus. Ils ne doivent donc être utilisés que sur certaines opérations limitées dans le temps, lorsque le nettoyage est difficilement réalisable.

L'UNSA-Ferroviaire sera vigilante sur l'approvisionnement des agents en moyens de protections (masques, eau, savon, gel hydroalcoolique, gants, etc.), sur l'application des gestes barrières, du respect de la distanciation sociale d'1m et sur l'évolution des procédures de sécurité au bénéfice de la santé des agents.

❖ Nettoyage des locaux

Les locaux (bureaux, vestiaires, réfectoires, douches et toilettes) doivent être nettoyés et aérés en fonction des consignes locales.

L'UNSA-Ferroviaire demande la désinfection systématique des locaux à partir du moment où un agent présentant les symptômes du COVID-19 (suspicion ou cas avéré) était présent dans ces locaux.

Il est impératif que l'Entreprise respecte cette condition et fasse un contrôle de la qualité du nettoyage afin de protéger l'ensemble des agents qui œuvrent au bon fonctionnement de l'Entreprise.

❖ Organisation de la Production

Pour les plus grands sites, il importe d'adapter le nombre de salariés présents simultanément afin de respecter la distanciation sociale.

L'UNSA-Ferroviaire revendique la réalisation d'une étude approfondie pour chaque site pour préparer le déconfinement avec :

- *recensement des agents dont la présence sur site est indispensable,*
- *organisation des équipes par roulement pour éviter la contamination d'une équipe complète en cas de contact,*
- *respect des gestes barrières et de la distanciation sociale dans les locaux, les réfectoires, les espaces de travail partagés,*
- *mesures spécifiques concernant l'aération et la ventilation des bureaux.*

En ce qui concerne les briefings et autres réunions, il est plus que souhaitable que ceux-ci se déroulent à l'extérieur si la météo le permet. A défaut, le local prévu à cet effet devra être suffisamment spacieux pour permettre à chacun de respecter la distanciation sociale.

Chaque chantier devra avoir au minimum une vigie COVID-19 qui s'assure que les gestes barrières, la distanciation sociale, les mesures indiquées dans les

fiches soient respectées par les agents et que les équipements de protections sanitaires soient portés. L'UNSA-Ferroviaire insiste sur le fait que c'est à la vigie COVID-19 de présenter les fiches sanitaires aux agents lors du briefing et de leur expliquer les améliorations à effectuer lors du debriefing. Pour l'UNSA-Ferroviaire, la vigie COVID-19 doit être formée et sensibilisée aux risques liés au COVID-19. Il est essentiel qu'elle soit dégagée à plein temps pour s'assurer que les agents travaillent en toute sécurité.

Ces préconisations devraient figurer dans chaque Document Unique mis à jour !

L'UNSA-Ferroviaire sera attentive à ce que toutes les mesures soient prises pour que les agents soient protégés dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cas de coactivité, l'UNSA-Ferroviaire demande que le Plan Général de Coordination et les plans de prévention de chaque chantier intègrent, dans leurs analyses, les risques liés au COVID-19.

Dans le cas où les salariés des entreprises privées ne sont pas équipés d'équipements de protection, l'agent SNCF doit le signaler et, le cas échéant, exercer son droit de retrait s'il se sent en danger, et avertir les représentants du personnel UNSA-Ferroviaire afin qu'ils puissent déposer un Droit d'Alerte pour Danger Grave et Imminent.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le défi majeur à Réseau est de pouvoir concilier Sécurité sanitaire et Sécurité ferroviaire.

CONTACTS

Christophe THETIER

thetier.c@unsa-ferroviaire.org

Après la crise ...

Comme nous ne passerons pas de la nuit au jour, la reprise progressive de l'activité économique et le traitement de la crise qui l'accompagnera exigent que nous pensions en parallèle les solutions de la reprise et les fondements du monde d'après.

Capital Humain

Transition Écologique

Sécurité Ferroviaire

Petites Lignes

Fret Ferroviaire

Dialogue Social

Après la crise, un monde à repenser

